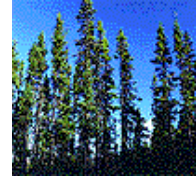


Pourquoi Kyoto? Pourquoi Mégiscane?

Lors de ce colloque, l'exemple de l'enjeu énergétique et de ses conséquences sur l'effet de serre est choisi comme illustration de l'interrelation entre un enjeu global et une solution locale.

Le [Protocole de Kyoto](#) sur les changements climatiques engage le Canada à réduire de 6% d'ici 2008 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau d'émissions de 1990. Les conséquences de cet engagement impliquent des choix concernant l'utilisation que nous faisons de nos ressources et la direction qu'empruntera le développement de notre économie. Que deviendront la foresterie et le transport ferroviaire dans ce contexte?



Loin d'être en dehors de ce débat, les intervenants du développement régional de l'Abitibi- Témiscamingue doivent adopter certains changements qui seront cohérents avec l'engagement que nous avons pris envers notre environnement. Au cours des prochains mois, ces intervenants auront par exemple à prendre position par rapport à deux **projets hydroélectriques**, soit ceux de **Mégiscane** en Abitibi-est et de Tabaret au Témiscamingue. Le projet Mégiscane, entre autres, projette de dévier une partie de la rivière du même nom afin d'optimiser plusieurs barrages existants sur la rivière Saint-Maurice.



(Photo du Barrage Gouin, en Haute-Mauricie)

De tels changements impliquent des ajustements difficiles, mais il importe de mettre de l'avant que ces changements impliquent aussi plusieurs opportunités qui ne demandent qu'à être saisies.

1^{er} COLLOQUE RÉGIONAL 1998

Enjeu global, solution locale

...de Kyoto à Mégiscane.

**Jeudi, 29 octobre 1998
Hôtel Confortel de Val-d'Or**

par
Johanne Boissonneault
et
Communication MaSaVé

À titre d'information, le nombre de participants à ce colloque a été évalué à 85, soit principalement des décideurs de la région et la programmation s'est déroulée comme prévue. Une période de questions était allouée suite à chacune des conférences présentées.

M. Serge Tessier, membre du conseil d'administration du CREAT, a agi à titre d'animateur du colloque. Il débute donc en informant les participants que le Ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Paul Bégin, est présent et qu'il profitera de l'occasion pour faire le lancement du " Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles de 1998-2008 ".

Par la suite, il dresse la liste des **membres du Conseil d'administration** du CREAT soit :

Comité exécutif :

M. Michel Lahaie, président

Mme Jacinthe Chateauvert, vice présidente

M. Denis Hamel, trésorier

M. Daniel Beauvais, secrétaire

Administrateurs(trices) :

Mme Marlène Coulombe, administratrice *M. Raymond Bilodeau*, administrateur

Mme Danielle Letendre, administratrice *M. Serge Tessier*, administrateur

M. Louis-Marie Poissant, administrateur

M. Tessier souligne également la présence des invités d'honneur, en l'occurrence, M. Paul Bégin, Ministre de l'Environnement et de la Faune, accompagné de M. André Pelletier, député provincial.

Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles de 1998-2008 :

Par : M. Paul Bégin

Ministre de l'Environnement et de la Faune

M. Paul Bégin, Ministre de l'Environnement et de la Faune souhaite d'abord la bienvenue à tous les participants. Il les informe qu'il a effectué une tournée provinciale sur l'environnement et c'est ce qui a permis d'élaborer un plan d'action auquel ont contribué les municipalités, les organismes environnementaux et les industries, en collaboration avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Les consultations du BAPE ont donc servi à bâtir un plan d'action pour l'ensemble des intervenants du milieu. M. le Ministre profite donc de cette occasion pour décrire le plan pour chacun des intervenants. Pour conclure, M. Bégin mentionne que les municipalités, les citoyens, les groupes environnementaux ainsi que le gouvernement travailleront ensemble à la réalisation de ce plan d'action.

L'ALLIANCE POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RÉSIDUS (L'AGIR) :

Par : M. Paul Bégin

Ministre de l'Environnement et de la Faune

À nouveau, le Ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Paul Bégin, présente ce qu'est l'AGIR et appose sa signature en guise d'engagement de son ministère face à cette alliance. Sont par la suite invités à signer cet engagement, M. Jean-Claude Beauchemin,

président des CFER Les Transformateurs de Rouyn-Noranda / M.R.C. Rouyn-Noranda, M. Michel Lahaie, président du CREAT, Mme Nathalie Desrosiers, Recyc-Québec, M. Jacques Perron, directeur général à la municipalité de Landrienne, M. André Pelletier, député d'Abitibi-Est, Mme Joanne Fournier de l'école St-Joseph de Val-d'Or, Mme Marguerite Larochelle de l'école Notre-Dame de l'Assomption de Val-d'Or, M. Marcel Massé, préfet pour la M.R.C. d'Abitibi, M. Raymond Bilodeau, maire de Senneterre-Paroisse et enfin M. René Ducharme, maire de Cadillac.



Sur la photo (en commençant par la gauche) : *M. Raymond Bilodeau, maire de Senneterre-Paroisse; M. Marcel Massé, préfet pour la MRC d'Abitibi; M. Jean-Claude Beauchemin, président des CFER Les Transformateurs de Rouyn-Noranda / MRC Rouyn-Noranda; M. Jacques Perron, directeur général à la municipalité de Landrienne; Mme Nathalie Desrosiers de Recyc-Québec; M. Michel Lahaie, président du CREAT; M. Paul Bégin, Ministre de l'Environnement et de la Faune; Mme Joanne Fournier de l'école St-Joseph de Val-d'Or; Mme Marguerite Larochelle de l'école Notre-Dame de l'Assomption de Val-d'Or; M. René Ducharme, maire de Cadillac et M. André Pelletier, député d'Abitibi-Est.*

Suite à cela, le début officiel du 1^{er} Colloque s'amorce.

MOT DE BIENVENUE :

Par : M. Michel Lahaie

Président du CREAT

M. Lahaie débute donc en souhaitant la bienvenue à tous les participants à ce 1^{er} colloque organisé par le Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). Le thème du colloque " ...de Kyoto à Mégiscane " est ensuite explicité. M. Lahaie précise donc que Kyoto est un protocole dans lequel différents pays se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre, tandis que Mégiscane est un projet d'Hydro-Québec qui visait à pomper l'eau de la rivière Mégiscane pour produire plus d'électricité afin, peut-être, que nos voisins du sud produisent moins de gaz à effet de serre. Il souligne donc que le thème de ce colloque tentera de faire le point sur une situation environnementale, l'effet de serre, qui n'est pas classée actuellement comme une urgence par certains experts de notre coin de pays. Des échanges auront lieu dans ce sens afin d'examiner de plus près cette problématique et tenter d'y trouver des remèdes.

Par : M. Paul Bégin

Ministre de l'Environnement et de la Faune

Monsieur le Ministre Bégin débute son intervention en donnant aux participants une explication détaillée concernant le protocole de Kyoto. Il profite également de l'occasion pour féliciter les organisateurs de ce 1^{er} colloque exceptionnel qu'il qualifie de sujet important pour l'ensemble des citoyens. Il précise qu'il faut se fixer des objectifs et passer à l'action concernant les gaz à effet de serre. L'enjeu majeur, selon lui, sera d'arriver à fabriquer des produits à partir d'énergie renouvelable, ce qui constitue également un objectif économique majeur. Il cite l'exemple de l'hydroélectricité, qui

représente une valeur économique importante et contribue en grande partie à réduire les gaz à effet de serre au Québec. Il termine son allocution en soulevant une interrogation, soit : Comment allons-nous nous comporter dans le futur? Il mentionne que ce colloque nous aidera à répondre à cette question.

Début des conférences :

Différences et similitudes de vision du monde entre science économique et écologie. L'exemple de l'effet de serre.

Conférencier : M. Louis-Marie Poissant, B. Sc., M. Sc. Env.

Direction de la santé publique

Régie régionale de la santé et des services sociaux

M. Louis-Marie Poissant débute sa conférence par l'explication du réchauffement de la planète. Il précise que le réchauffement par le soleil, de la pellicule d'air qui entoure la terre entraîne également le réchauffement des océans, de la température atmosphérique, etc.

La tendance actuelle est d'essayer d'élaborer un modèle qui vise un bien-être à la fois individuel et communautaire et qui tient compte des processus économiques mais aussi des limites de l'environnement et de l'augmentation fulgurante de la population mondiale (250 000 personnes de plus par jour).

L'échange constitue pour les économistes une des meilleures façons d'améliorer la richesse collective, en supposant que la somme des prospérités individuelles apportera une société prospère. L'échange amène un consentement mutuel. Or l'échange, au sens économique de transferts de biens ou services exécutés en contrepartie et en équivalence les uns des autres, n'existe pas dans la nature. De plus, l'intervention humaine vient débalancer l'équilibre d'un écosystème. L'écologie a donc longtemps eu de la difficulté à intégrer à son système l'espèce humaine. C'est d'ailleurs pourquoi on a préféré créer une autre science, la science de l'environnement.

M. Poissant mentionne également que l'échange suppose la propriété privée. Il aborde donc cette notion en précisant que ni l'air, ni l'eau n'ont de propriétaire. Alors que faire dans ces cas, tout comme dans le cas de l'atmosphère où il n'y a pas de propriété privée? L'échange suppose aussi la rareté de la chose échangée, qui lui donne sa valeur marchande. Ce qui n'est pas rare, comme l'air, n'a donc aucune valeur marchande, mais plutôt une valeur réelle. Mais cette valeur marchande ne tient pas compte des avantages ou inconvénients que la société retire des échanges individuels. Comment chiffrer ces avantages/inconvénients, et surtout comment les intégrer au prix?

Un autre problème encore plus important apparaît. Les économistes fonctionnent comme si l'accroissement des échanges (mesuré par le PNB), allait automatiquement augmenter le bien-être. Ce qui a pu être vrai en un certain temps ne l'est plus dans la mesure où le flux des échanges et la société de marché finit par apporter autant d'inconvénients sociaux qu'il apporte de bien-être personnel dû à la consommation. Par exemple, combien vaut la forêt pour le propriétaire d'une compagnie forestière, pour la société, pour vous? Combien vaut la stabilité du climat pour nous actuellement et pour ceux qui seront là dans 50 ans?

Le temps est aussi une variable importante tant en économie qu'en écologie, mais l'échelle de temps n'est pas la même. En économie, le temps est important, car il est lié à un bénéfice futur d'un investissement présent. En écologie et en environnement, l'échelle du temps dépend du phénomène observé. Dans le cas de l'effet de serre, l'échelle de temps est très longue, et il faut commencer à agir tout de suite pour que nos petits-enfants voient les résultats. Plus on commencera tôt, plus le virage sera facile. Quelles actions pouvons-nous poser au niveau individuel, institutionnel, municipal, régional, national, international?

Nous avons atteint les limites de l'écosystème global. Comment pouvons-nous nous organiser collectivement pour favoriser le bien-être individuel et collectif dans un monde qui a atteint ses limites? Quels modes de fonctionnement acceptés jusqu'ici comme allant de soi devons-nous remettre en question? Il n'y a pas de réponses faciles, mais il est grand temps de poser les bonnes questions.

QUESTIONS :

- **Peut-on établir une comparaison entre l'effet de serre et la croissance de l'arbre?**

À cela M. Poissant répond que la croissance de l'arbre, comme toute plante, est exponentielle au début de sa croissance et se stabilise par la suite.

- **Le bois que l'on coupe et que l'on utilise comme bois de chauffage contribue-t-il à l'émission de gaz à effet de serre?**

M. Poissant répond que ce processus s'annule sur une longue période de temps (bilan d'émission nul).

DIVERSES OPTIONS ÉNERGÉTIQUES ET LEURS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

1^{re} partie

Conférencière : **Mme Suzelle Tremblay, B. Sc., M. Sc. Env.**

Conseillère en environnement

Direction régionale La Grande Rivière, Direction Production

La conférence de Mme Suzelle Tremblay portera sur les enjeux locaux VS les gaz à effet de serre. Pour débiter, Mme Tremblay qui œuvre à la Direction La Grande Rivière mentionne que deux bassins font partis de cette division soit le bassin du Complexe La Grande et celui de l'Outaouais supérieur / Abitibi-Témiscamingue.

Le complexe La Grande (phases 1-2) comporte 8 centrales hydroélectriques et 8 réservoirs. La superficie du bassin hydrographique du Complexe est évaluée à 177 000 km² et la superficie des terres noyées lors des aménagements est de 11 500 km², soit l'équivalence de 6,5% du bassin.

Elle mentionne qu'on analyse l'émission des gaz à effet de serre à partir des terres inondées, soit 11 500 km² (forêt, tourbière, sol) et que LG1 n'est pas considérée significativement comme un aménagement qui émet des gaz à effet de serre. De plus, elle précise que la quantité de gaz à effet de serre émise par les centrales hydroélectriques que l'on a évalué avec les années, est de 52 fois moins que celle des combustions de charbon émise par les centrales thermiques.

De plus, on a constaté une réduction de la pollution atmosphérique depuis le début des années 80, et cela est dû au développement de l'hydroélectricité correspondant à la période de développement de la phase II de la Baie James.

Pour ce qui est de la situation en Abitibi-Témiscamingue, Mme Tremblay nous mentionne que les premiers aménagements hydroélectriques sur l'Outaouais supérieur datent des années 20. Ces barrages ont été construits par des compagnies privées et n'étaient pas soumis à une réglementation environnementale puisque le ministère de l'Environnement n'existait pas.

Actuellement, il existe une étude de partenariat impliquant Hydro-Québec et le ministère de l'Environnement sur les effets de la gestion des barrages et des réservoirs sur les populations fauniques en Abitibi-Témiscamingue. Des risques sont effectivement liés aux dépôts de mercure, dont la provenance serait principalement rattachée aux activités des industries de charbon du nord-est américain.

La centrale d'appoint à turbines à gaz de Cadillac est ensuite abordée. Les coûts d'opération sont très élevés; cette centrale agit comme un compensateur synchrone (depuis 1979).

Deux projets sont actuellement en discussion concernant le développement du parc hydroélectrique en région soit : la dérivation partielle de la rivière Mégiscane et le projet Tabaret. Pour ce qui est du projet de dérivation partielle de la rivière Mégiscane, ce projet est arrêté depuis le mois d'août 1998, tant pour des raisons économiques que des raisons d'acceptabilité par le milieu. Quant à celui de Tabaret, les études reprendront dès que le milieu concerné aura donné son aval pour le projet.

Concernant la production de gaz à effet de serre, les deux projets, Mégiscane et Tabaret, sont abordés. Dans le projet Tabaret, la rivière Kipawa représente un bassin de 6 000 km² dont moins de 1 km² est susceptible d'être ennoyé. Pour ce qui est du projet Mégiscane, la dérivation partielle des apports naturels du bassin versant du cours supérieur de la rivière Mégiscane, dans le bassin du St-Maurice, couvre un bassin d'une superficie de 4 800 km² dont 12 km² seulement de terres ennoyées. La production de gaz à effet de serre n'est donc pas significative.

Mme Tremblay termine sa présentation en mentionnant qu'on doit évidemment considérer l'accumulation des différents impacts contribuant à l'augmentation de la production des gaz à effet de serre pour avoir une vue plus globale.

2^e partie

Conférencier : **M. Luc Gagnon, Ph. D.**

Conseiller en performance environnementale

Direction principale La Grande Rivière

Planification stratégique et environnement, Hydro-Québec

M. Gagnon dont la conférence portera sur les enjeux globaux débute en expliquant aux participants les impacts du changement climatique. Entre autres impacts, on pourra observer une augmentation de la température moyenne de la planète de 1^o à 3^o pour l'an 2050; cette augmentation sera de 4^o à 6^o pour les régions nordiques du Canada.

L'augmentation de la température moyenne pour la planète est considérée comme une hausse peu importante à l'équateur, mais augmente plus on se déplace vers les régions nordiques. Cela porte à croire qu'en l'an 2100, on assistera à une augmentation de la température moyenne de +9^oC pour la région La Grande.

Les conséquences de cette augmentation de la température seront : le dépérissement des forêts boréales des régions nordiques sur une grande échelle; à l'échelle mondiale, on assistera à la disparition de 40% de la tundra; ces conséquences feront en sorte que plusieurs espèces seront menacées.

Parmi les dix espèces les plus menacées par le changement climatique, on retrouve : l'ours polaire, le caribou, le béluga, le papillon Monarch, l'ours grizzly, le panda géant, le tigre indien, le manchot, le bruant des neiges et la grenouille Harlequin. M. Gagnon mentionne donc que ce qu'il faut retenir c'est que les espèces menacées sont beaucoup plus menacées par le changement climatique que par les projets hydroélectriques.

Il nous dresse ensuite un portrait des tendances prévues au Québec dans le secteur des transports.

Consommation énergétique	1991	2001	Évolution
Personnes	243	277	+ 14%
Marchandises	132	194	+ 47%
Totaux	375	471	???

Une telle augmentation est prévue malgré des gains unitaires de 10% dans l'efficacité des véhicules. De plus, il est à noter que le transport représente 50% des émissions du Sud.

M. Gagnon précise que la déréglementation des marchés ainsi que la concurrence du gaz naturel et du mazout constituent des dangers pour l'hydroélectricité à cause du délai pour construire une centrale. De plus, les gouvernements n'aident pas les solutions désirables puisque le fédéral a octroyé des subventions de six milliards pour les combustibles fossiles depuis 1988. On aide les options les plus polluantes.

Hydro-Québec est très active dans les processus de discussion avec les gouvernements. Entre autres solutions envisagées, on pourrait imposer une taxe sur le carbone aux entreprises qui en émettent. Une autre option est un système de permis où les entreprises auraient un quota d'émission à respecter et si elles en émettraient au-delà de cette limite, elles devraient racheter le quota d'autres entreprises qui en émettent moins, ou alors, diminuer leur production afin de diminuer leur émission.

Pour en revenir aux réservoirs hydroélectriques, les émissions de gaz à effet de serre, communément appelés GES qu'occasionnent la décomposition de la biomasse lorsqu'on crée un réservoir se chiffrent à : production de gaz carbonique CO₂ (99 % des émissions) et méthane CH₄ (1 % des émissions). Les programmes de recherche sur les émissions des réservoirs nordiques arrivent à des résultats très semblables à La Grande au Canada et à Kemijoki en Finlande.

On ne peut discréditer l'hydroélectricité à cause des émissions de gaz à effet de serre. Dans le pire des cas, on émettrait 7 à 30 g/kwh de CO₂ comparé à d'autres options tel le gaz ou le mazout qui en émettent 460 à 1234 pour le gaz et 656 à 949 pour le mazout.

M. Gagnon précise que le potentiel hydroélectrique au Canada est encore très grand, mais que le Canada doit faire ses devoirs dans le secteur des transports.

Voici l'effet d'une taxe sur le carbone, soit une augmentation du prix du kwh :

Hydroélectricité +0,04¢/kwh

Essence +7¢/litre

Charbon +2,3¢/kwh

Gaz naturel +1,2¢/kwh

En conclusion, M. Gagnon mentionne que oui ça va coûter quelque chose. L'hydroélectricité est menacée, mais si le Québec est actif et fait bien ses devoirs, si les enjeux nécessaires sont considérés et que les solutions sont intégrées au système, les politiques énergétiques seront alors améliorées.

QUESTIONS

- **Qu'est-ce qu'une usine de co-génération de la biomasse?**

Diminue la biomasse. S'il y a déchet et que la nature poursuit son cours, il y aura diminution de la biomasse. L'usine quant à elle, brûle cette biomasse donc offre un service énergétique supplémentaire.

- **Que veut dire les différentes catégories associées aux terres sur la carte fournie dans un document d'Hydro-Québec?**

Terre de catégorie I : Les autochtones ont les droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage.

Terre de catégorie II : Certaines activités seulement sont permises.

Terre de catégorie III : Privilèges accordés aux autochtones.

Finalement, un des intervenants parmi les conférenciers se permet de préciser que 1 % d'énergie utilisée vient de la biomasse au Québec et que le Québec est un des endroits qui récupère le plus la matière. La Suède se situe toutefois devant le Québec à ce niveau.

Dîner-conférence :

Rôle et état de la situation des Conseils régionaux en environnement.

Conférencier : M. Marc Turgeon

Président, Regroupement national des CRE du Québec (RNCREQ).

M. Turgeon débute sa conférence en expliquant le concept des CRE. Ce concept est né, il y a un peu plus de 20 ans dans deux régions du Québec, plus précisément au Saguenay-Lac-St-Jean et en Gaspésie / Bas-St-Laurent. Il a comme objectif de développer un lieu de rencontre entre les différents intervenants régionaux dans le but de promouvoir la sauvegarde et la protection de l'environnement. Les CRE ont donc le mandat de promouvoir le développement durable au Québec.

Ce concept a été publicisé par le rapport " Notre avenir à tous " de la Commission des Nations-Unies sur l'environnement et le développement durable, en 1987. Le développement durable est défini ainsi : "***Développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.***" Cette formule vise à réconcilier le développement économique et social, ainsi que la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. En faisant la promotion de ce concept, les CRE se sont donnés comme objectif de montrer clairement les liens existant entre l'environnement et l'économie puisqu'une économie saine et viable est impossible sans un environnement en santé. De plus, les politiques gouvernementales visionnaires auront non seulement des retombées positives sur l'environnement, mais aussi d'importantes répercussions positives pour l'économie.

En effet, l'intégration des constellations économiques, sociales et environnementales, associée au concept de développement durable, permet d'évaluer de façon beaucoup plus réaliste, la rentabilité collective à long terme de tous les projets.

Ainsi, pour les CRE, souscrire au développement durable ne signifie pas qu'il faut freiner tout type de développement. Il faut seulement que ce développement tienne compte de la capacité de support des écosystèmes ainsi que des besoins sociaux, culturels et économiques des générations actuelles et futures.

Mettre en pratique les principes de développement durable, c'est considérer la société, l'économie et l'environnement comme des éléments d'un système où ils s'appuient mutuellement. Ils sont automatiquement pris en compte avant qu'une décision soit prise. Sa mise en œuvre suppose que les ressources sont traitées en fonction de leur pleine valeur, tant future qu'actuelle et offre l'espoir véritable d'un développement économique qui n'aggrave pas la dégradation de l'environnement.

M. Turgeon mentionne que le Québec compte maintenant un CRE dans chaque région administrative du Québec (16 CRE). Il n'y a que le Nord du Québec qui n'a pas de CRE mais des discussions sont établies avec les gens de cette région pour former un CRE bientôt. Les CRE sont une Table de concertation. Ils regroupent les forces vives soient les groupes environnementaux de leur région qui sont majoritaires au conseil d'administration, mais ils regroupent aussi des citoyens, des municipalités, des syndicats, des entreprises et des maisons d'enseignement.

Pourquoi décidez de faire un CRE? On peut invoquer diverses raisons. À cause d'une catastrophe à propos de la gestion des matières résiduelles, parce que personne ne savait quoi faire avec les déchets, ou en raison d'autres problématiques environnementales. Somme toute, il doit y avoir respect de l'environnement sur lequel nous pourrions construire le pays de demain. De plus, pour qu'il y ait progrès, il faut qu'il y ait dialogue.

Le mandat des CRE a donc été reconnu par l'actuel gouvernement du Québec en 1995 et consiste à relever de nombreux défis. C'est ce que fait l'ensemble des CRE.

CRE Saguenay-Lac-St-Jean :

- Participe aux dossiers des sols contaminés par les BPC;
- Consultation publique sur les états généraux de l'environnement.

CRE, région de Québec :

- Participe à la Commission de l'environnement de la communauté urbaine de Québec;
- Participe à la Commission sur l'aménagement du territoire et des transports;
- Prépare un colloque sur les grands enjeux en matière d'environnement et de développement durable.

CRE Mauricie :

- Participe à la révision du plan stratégique régional.

CRE Estrie :

- Travaille à un projet d'entente spécifique sur la gestion de l'eau du bassin de la rivière St-François;
- Participe à la Table agro-environnementale;
- Prépare une étude sur la qualité de l'eau potable et les effets sur la santé humaine des émissions d'hydro-carbure des moteurs à deux temps dans quatre lacs et réservoirs de l'Estrie.

CRE de Montréal : (un des plus jeunes)

- Participe à la consultation de l'Agence métropolitaine des transports sur son plan stratégique de développement du transport métropolitain.

CRE Côte-Nord :

- Élabore une politique de développement durable pour la région de la Côte-Nord;
- Production d'un dépliant sur la gestion des matières résiduelles et distribution à tous les maires, conseillers municipaux et secrétaires-trésoriers des trente-huit municipalités de la Côte-Nord.

CRE Chaudière-Appalaches :

- Participe au comité multipartite sur la gestion des fumiers en région Chaudière-Appalaches ainsi qu'à un comité d'orientation;
- Élabore aussi un plan quinquennal basé sur le développement économique, la récupération et le recyclage en collaboration avec Récupération Frontenac.

CRE Laval :

- Participe aux programmes de reboisement en milieu urbain et de protection des espaces naturelles;
- Assure un suivi sur la gestion des matières résiduelles à Laval.

CRE Lanaudière :

- Assure la distribution de 2000 composteurs domestiques associés à un programme de sensibilisation et de formation de compostage;
- Implantation du ramassage et du compostage des feuilles des municipalités entourant Joliette.

CRE Laurentides :

- Élabore un document selon un point de vue environnemental du développement social à l'occasion des audiences du Forum de développement social.

CRE Montérégie :

- A mis sur pied une série de journées d'ateliers sur la gestion des eaux par bassin versant;
- A rencontré l'Association des commissions scolaires de la Montérégie afin de déterminer les besoins en éducation relatifs à l'environnement pour tous les niveaux scolaires et d'élaborer de nouvelles expressions scolaires ou d'autres activités.

CRE Centre du Québec : (le plus jeune CRE)

- A participé au Colloque de l'industrie porcine VS la santé publique;
- Effectue le recensement de tous les organismes et entreprises voués à l'environnement et au développement durable.

CRE Bas-St-Laurent :

- Intervention dans un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée;
- A participé au comité multipartite sur la protection des habitats de l'éperlan arc-en-ciel dans la rivière Outec.

CRE Outaouais :

- Plan de développement récréo-touristique durable pour le segment des rivières Gatineau et du Lièvre;
- Gestion des pesticides à différents niveaux.

.14

CRE Gaspésie :

- Participe à la Table d'harmonisation du parc de la Gaspésie;
- Participe à la Commission sectorielle des produits touristiques gaspésiens en vue de promouvoir l'éco-tourisme.

CRE Abitibi-Témiscamingue :

- Tournée des municipalités régionales de comté (M.R.C.) pour la promotion des écosystèmes forestiers exceptionnels à protéger;
- Organisation de ce 1^{er} colloque;
- Présentation du Guide du propriétaire sur les options de conservation.

En conclusion, le conférencier termine sa présentation par ces propos :

Opter pour une concertation en matière d'environnement, c'est :

- *Que les Québécoises et les Québécois sont capables de faire les bons choix quand ils ont les bonnes informations;*
- *Construire, jour à jour, de petits et de grands consensus;*
- *Faire germer les valeurs d'une société meilleure pour les futures générations;*
- *De comprendre qu'en environnement, la victoire ne pourra être que collective.*

L'après-midi se déroule sous forme d'ateliers qui seront suivis par une plénière. Quatre questions ont été formulées afin que les participants aux ateliers puissent y trouver des éléments de réponse.

Question 1 :

Que savez-vous des mesures qui sont déjà appliquées dans vos milieux pour réduire l'effet de serre?

Les réponses apportées à cette question sont les suivantes :

- Développement hydroélectrique et foresterie;
- Au Grand Lac Victoria, l'utilisation de panneaux solaires au lieu d'utiliser des génératrices;
- Implantation des collectes sélectives;
- Une meilleure isolation des maisons qui diminue la consommation d'énergie;
- Des choses sont mises en place et diminuent les gaz à effet de serre mais ces choses n'ont pas été mises en place dans ce but mais plutôt parce qu'elles sont plus économiques;
- Certains participants pensent qu'il ne se fait pas de choses très concrètes à ce niveau là en région;
- Co-génération dans les entreprises forestières;
- Récupération / recyclage;
- Changement de gaz dans les réfrigérateurs (abandon du fréon);
- Les forêts en croissance devraient absorber une partie des gaz à effet de serre.
- Les systèmes anti-pollution sur les voitures sont plus performants; toutefois M. Luc Gagnon, conseiller en performance environnementale chez Hydro-Québec se permet de préciser qu'il n'existe actuellement aucun système anti-pollution qui contribue à diminuer les émissions de GES. Les systèmes actuels tendent plutôt à diminuer le " smog ". De plus, il mentionne également que l'efficacité d'un

- véhicule se mesure plutôt à sa consommation d'essence, moins il consomme, plus il est efficace en ce qui a trait aux gaz à effet de serre;
- Changement des moteurs hydrauliques pour des moteurs électriques à la scierie Tembec, meilleur au point de vue environnement;
 - Récupération des CFC (climatiseurs automobiles) par les concessionnaires automobiles;
 - Parcs municipaux : changement d'éclairage au mercure pour de l'éclairage au sodium (moins énergivore); même chose pour les industries et les édifices à bureaux : remplacement des tubes fluorescents par d'autres moins énergivores;
 - Diminution de la consommation du charbon et du gaz naturel au niveau des industries;
 - Brûlage des huiles usées pour remplacer le brûlage de mazout et de charbon dans les industries;
 - Moteurs électriques à vitesse variable qui sont moins énergivores;
 - Le travail fait chez Norbord de Val-d'Or pour diminuer leurs émissions de gaz nocifs;

 - Fonderie Horne de Rouyn-Noranda : diminution de leur émission de CO₂.

Question 2 :

Voyez-vous d'autres opportunités locales de développement économique et social (visant le mieux-être) qui aideraient à réduire l'effet de serre?

Les réponses apportées sont les suivantes :

- Au niveau du transport, favoriser le rail pour le transport des marchandises plutôt que le camionnage, cela aurait un effet majeur;
- L'enjeu des moteurs deux temps des véhicules récréatifs par l'introduction des moteurs quatre temps plus efficaces vu la diminution de consommation d'essence;
- Encourager les gens à se localiser de façon plus efficace, là où se passent les activités commerciales;

- Se déplacer à pieds quand cela est possible;

- Développer des PME qui transformeraient les déchets qui pourraient devenir des ressources;
 - L'étalement urbain vers les lacs oblige la construction de chemins. Donc, il faut tenter de réduire cet étalement; inciter la construction de maisons près des villes;
 - Transport en commun (par exemple à Val-d'Or où il n'y en a aucun);
 - Installation d'une micro-turbine au Dozois pour diminuer l'utilisation de génératrices;
 - Favoriser l'utilisation des panneaux solaires et l'énergie éolienne;
 - Favoriser la co-génération par l'utilisation de la matière ligneuse;
 - Culture et transformation de plantes à matières ligneuses tel le lin et le chanvre qui peuvent être utilisés dans la fabrication de vêtements, de panneaux particules, de tissus et autres, en réaménageant les terres laissées en friche ou abandonnées et les amener à la production, voire même aux différentes étapes de transformation;
 - Hydrogène liquide qui pourrait être utilisé par Hydro-Québec plutôt que de détourner des rivières et construire des méga-centrales hydroélectriques;
-
- Incitatifs positifs pour encourager le covoiturage (convention collective des entreprises);
 - Pistes cyclables;
 - Favoriser le compostage;
 - Captage des bio-gaz dans des lieux d'enfouissement sanitaires lors de la fermeture d'une industrie;
 - Utilisation plus rationnelle de l'auto lors des déplacements;
 - Utiliser plus intelligemment son démarreur à distance;
 - Promotion des loisirs non motorisés;
 - Technologie deux temps à injection directe;
 - Production de certains produits localement plutôt que de les faire produire à l'extérieur et de les faire revenir en région pour les consommer.

Question 3 :

Sur quels enjeux liés aux changements climatiques devraient porter une campagne de sensibilisation en Abitibi-Témiscamingue?

- Sensibiliser les gens sur les impacts du changement climatique sur l'Abitibi-Témiscamingue tel le dépérissement des forêts, les impacts sur les insectes, sur certains animaux, etc.

- Efficacité des véhicules routiers et hors route, les gens peuvent choisir des véhicules beaucoup moins énergivores;
- Usage du pétrole;
- Route VS Train;
- Protection des forêts;
- Informer nos enfants sur ce qui se passe avec l'environnement pour qu'ils soient une relève consciente afin que les impacts environnementaux diminuent avec les années;
- Sensibiliser les gens pour l'utilisation du vélo;
- Augmenter le recyclage;
- Privilégier la transformation locale;
- Impacts du changement climatique sur l'industrie forestière;
- Impacts du changement climatique sur les habitats tant au niveau de la chasse, de la pêche qu'au niveau touristique;
- Changer les mentalités relatives au changement climatique qui ferait en sorte qu'on retrouverait des températures similaires à la Floride en Abitibi;
- Modification de toute activité économique reliée à la nature et à l'environnement.

Question 4 :

À combien estimez-vous la fixation (en tonne de CO₂ atmosphérique par année) par la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue?

L'animateur, M. Tessier, précise que le but visé par cette question était surtout d'amener les participants à une prise de conscience plutôt qu'à formuler une réponse.

Les réponses obtenues pour cette question sont :

- S'il n'y avait pas eu d'exploitation forestière, toutes les forêts seraient à maturité et alors la quantité de CO₂ serait de 0. Comme ce n'est pas le cas, on évalue, selon la superficie des forêts, à 10 000 000 tonnes de CO₂ approximativement, la fixation pour l'Abitibi-Témiscamingue comparativement à tout le Québec qui en émet 70 000 000;
- Il est faux de penser que parce que la forêt est mature, elle ne fixe plus de CO₂; il y a de la régénération qui se fait et ces arbres qui poussent fixent du CO₂;
- Un participant soulève le fait que plusieurs participants ne semblent pas faire la différence entre "*effet de serre*" et "*trou dans la couche d'ozone*", il serait

peut-être important de clarifier ces termes avant la fin de ce colloque. En réponse à ce propos, on précise qu'il existe un protocole qui vise à contrôler les émissions de CFC; ces gaz, dont le principal effet est de détruire la couche d'ozone stratosphérique et d'augmenter le rayonnement ultraviolet causent d'importants problèmes en Antarctique et en Arctique, mais ne sont pas directement liés aux enjeux de l'effet de serre. La confusion vient du fait que les CFC sont eux-mêmes des gaz à effet de serre donc contribuent également au réchauffement de la planète. En éliminant les CFC, on diminue les gaz à effet de serre.

Autres questions :

- **En référence au verglas, on soulève le fait que le système de transport de l'énergie hydroélectrique est fragile, alors on se demande pourquoi Hydro-Québec ne travaille pas à développer d'autres sources d'énergie autre que l'hydroélectricité, par exemple l'énergie solaire ou éolienne? Pourquoi n'y a-t-il pas de recherches faites dans ce sens là?**

M. Luc Gagnon d'Hydro-Québec mentionne qu'il y a actuellement un projet concernant l'énergie éolienne; des coûts importants y sont reliés. De plus, il précise que l'énergie éolienne qui puise son énergie du vent qui peut cesser rapidement a, par conséquent, besoin d'une autre source d'énergie qui doit compenser en une fraction de seconde; on doit donc faire un jumelage avec l'hydroélectricité.

- **Est-ce qu'Hydro-Québec va être obligé de se certifier au niveau environnemental?**

Mme Suzelle Tremblay d'Hydro-Québec répond qu'un système de gestion en environnement est mis en place au niveau des activités de production chez Hydro-Québec afin d'être conforme au marché international. D'ici la fin de l'année 1999, on devrait obtenir sa certification. De plus, quand Hydro-Québec utilisent des services à l'externe, les entreprises engagées doivent être certifiées au niveau environnemental. Finalement, chaque projet qu'Hydro-Québec développe est soumis aux lois et règlements du ministère de l'Environnement et de la Faune.

- **Si les habitants de la réserve du Grand Lac Victoria ont fait le choix d'avoir accès à l'électricité, qu'est-ce qu'Hydro-Québec fait pour mettre des projets de l'avant dans ce sens?**

Le chef de bande du Grand Lac Victoria, M. Jimmy Papatie, profite de l'occasion pour faire certaines revendications aux représentants d'Hydro-Québec. Il mentionne que le Conseil de bande du Grand Lac Victoria n'a même pas un minimum d'accès à l'électricité, ni même un minimum d'infrastructures qui pourraient leur permettre de se développer pour améliorer la qualité de vie de leurs membres.

Ils ont, pour leur part, fait un effort en isolant leurs maisons donc brûlant moins de bois et ont transformé la communauté en un projet d'énergie solaire pour diminuer l'utilisation de génératrices qui faisaient beaucoup de bruit. De plus, il soulève le fait que le Centre de santé de la réserve opère actuellement une génératrice qui coûte 5 000 à 6 000 \$/mois juste en consommation de produits pétroliers et 10 000 \$/mois seulement pour répondre aux besoins énergétiques des habitants de la réserve.

Pourtant, juste à côté de la réserve existe un barrage hydroélectrique datant des années 1940. De plus, les études faites pour regarder la capacité de développer de l'énergie électrique à partir de là se sont avérées concluantes. Aussi, les autochtones sont un peuple qui ont, eux aussi, droit à des services de qualité, droit à l'électricité. La question inscrite ci-dessus est donc soulevée.

En réponse à cette question, aucun des conférenciers d'Hydro-Québec n'est intervenu. M. Réal Duquette, chef de l'administration et des relations avec le milieu a toutefois offert son appui à M. Papatie pour faire cheminer le dossier.

FIN DES QUESTIONS

RÉSULTATS DU SONDAGE :

Par : M. Daniel Beauvais

Secrétaire du CREAT

M. Beauvais donne les résultats du sondage réalisé durant le colloque et dont la question était : **Quels sont, d'après vous, les plus importantes problématiques environnementales en Abitibi-Témiscamingue? Classez les éléments suivants par**

ordre décroissant : la gestion des matières résiduelles, l'effet de serre, les impacts miniers, les impacts forestiers et les impacts agricoles.

76 personnes ont répondu au sondage. Selon les répondants, les priorités qui semblent les plus importantes, par ordre décroissant, sont :

1. les impacts miniers
2. la gestion des matières résiduelles
3. les impacts agricoles
4. les impacts forestiers
5. l'effet de serre.

MOT DE CLÔTURE :

Par : M. Michel Lahaie

Président du CREAT

M. Lahaie mentionne que ce 1^{er} colloque est encourageant vu le nombre de participants. Il en profite pour remercier le comité organisateur et conclut en disant que selon les résultats du sondage, l'effet de serre n'est peut-être pas la problématique la plus importante actuellement en Abitibi-Témiscamingue, mais que le thème de ce colloque a tout de même permis d'établir un premier contact entre des individus rassemblés pour discuter d'une problématique environnementale.

Par : Mgr Gérard Drainville

Évêque du diocèse d'Amos

Mgr Drainville adresse ses remerciements au CREAT pour l'organisation de ce colloque. Il émet la pensée d'un grand écologiste qui disait *qu'il faut penser globalement mais*

agir localement et précise que c'est cette philosophie qu'il faut garder en tête avant d'agir peu importe dans quel domaine on évolue.

Par la suite, il relate certains faits par le biais d'une histoire au cours de laquelle il établit une comparaison. Le tout porte sur la construction éventuelle d'un barrage hydroélectrique sur une rivière dans le coin du Lac-St-Jean / St-Félicien. Quatre intervenants sont impliqués. Le premier, un ingénieur œuvrant depuis plusieurs années pour Hydro-Québec mentionne, à l'annonce de l'abandon de la construction du barrage, qu'il y aura là, perte d'un réservoir de millions de mégawatts jetés littéralement à l'eau. Le second quant à lui, un naturaliste-écologiste est heureux de cette nouvelle puisque cela lui permettra de faire une partie de l'inventaire des ouananiches (saumons d'eau douce) dont 80 % se reproduisent dans cette rivière. Le troisième, un ingénieur forestier, faisant l'inventaire de la coupe de bois, pense aux milliers de mètres cubes de bois d'œuvre, aux milliers de tonnes de copeaux pour alimenter les moulins, à la création d'emplois qui y est reliée, etc. Le quatrième, également ingénieur forestier, mais sensibilisé à tout ce qui touche la nature, se dit qu'il faut agir avec discernement et sagesse avant de couper une forêt au pourtour d'un cours d'eau, car cela occasionne le réchauffement des eaux, l'érosion des sols et cette forêt qui est en place aide à prévenir les inondations lors de la fonte des neiges au printemps, etc.

Suite à cette histoire, Mgr Drainville dit que ce qu'il faut retenir c'est que s'il y avait plus de communication entre les différents intervenants impliqués, il y aurait une meilleure gestion des ressources. De plus, il soulève le fait que vu la complexité des écosystèmes, il faut toujours tenter de prévoir à long terme.

Il termine son allocution en mentionnant qu'il faut se développer pour répondre à nos besoins et cela est nécessaire selon lui, mais on doit pouvoir le faire en limitant nos actions qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement. Il faut qu'il y ait justice et équilibre envers les habitants actuels et aussi envers les générations futures. Il soulève de plus cette interrogation : " Quelle planète laisserons-nous à nos enfants? Dieu a créé pour nous, nos frères et sœurs ainsi que la nature qui nous entoure et il faut se rappeler que nous sommes là pour en prendre soin. "

Par : Mme Jacinthe Chateauvert

Vice-présidente du CREAT

Ce colloque se termine par une courte allocution faite par Mme Chateauvert qui remercie tous les participants ainsi que le comité organisateur de ce colloque.

FIN DU COLLOQUE.